



RÈGLEMENT

Programme FIRST

Promotion 2009-2010

Article 1: Objet

Le programme FIRST est organisé par la Fondation Télécom. C'est un programme optionnel qui a vocation à s'insérer dans les dispositifs pédagogiques de 2^{ème} année des Ecoles de l'Institut Télécom (Télécom ParisTech, TELECOM Télécom Bretagne, Télécom SudParis, Télécom Ecole de Management). Il vise à :

- Favoriser le rapprochement entre les partenaires fondateurs de la Fondation Télécom et les étudiants,
- Sélectionner et faire travailler ensemble des équipes d'étudiants sur une thématique liée au développement de la vie numérique sous la forme de projets innovants, sous le parrainage des partenaires fondateurs de la Fondation Télécom,
- Faire participer les équipes sélectionnées à un voyage d'études dans un pays d'Asie ou d'Amérique du Nord, choisi en liaison avec le thème d'études.

Article 2: Déroulement du programme

Phase I : Publication de l'appel à candidatures et du règlement

L'appel à propositions et le règlement sont mis en ligne sur le site web de la Fondation Télécom et envoyé par mail aux étudiants concernés à partir du 19 octobre 2009.

Phase II Préparation des candidatures

- **Présentation du programme :**

Des amphis de présentation du programme seront organisés sur chacun des 3 sites des Ecoles de l'Institut Telecom, Paris, Evry et Brest à destination des étudiants, en présence de l'équipe coordinatrice du Programme et des partenaires de la Fondation.

- Lundi 19 octobre 2009 à 17 h à Paris,
- Mardi 20 octobre 2009 à 18 h à Evry
- Jeudi 15 octobre 2009 à Brest.

- **Déclaration de candidatures :**

Les équipes désirant se porter candidates doivent se déclarer avant le 13 novembre 2009 auprès du référent First de leur école (voir article 5)

Phase III : Dépôt des candidatures

- **Vendredi 27 novembre 2009 17 heures :** les dossiers de candidature doivent être envoyés en format word ou pdf par mail à l'adresse programmefirst@fondation-telecom.org

Phase IV : Sélection des équipes

- **mardi 5 janvier 2010 :** Jury de sélection des équipes par les partenaires fondateurs de la Fondation TELECOM et l'Institut TELECOM

- **mercredi 6 janvier 2010 :** Communication des résultats aux équipes.

Phase V : Réalisation du programme

- **Jeudi 28 janvier 2010 (toute la journée) :** Séminaire officiel de lancement du programme, en présence des équipes sélectionnées, des partenaires fondateurs, des référents Ecoles du programme FIRST et de l'équipe de la Fondation.

Le séminaire se composera d'une session de travail du groupe à la gestion de projets innovants avec la participation des partenaires de la Fondation et à l'organisation du travail du semestre pour la conduite des projets sélectionnés.

- **18 mars et 27 mai 2010 :** séminaires d'étape avec les étudiants, les référents FIRST et les partenaires fondateurs

- **Début juillet 2010 :** séminaire de consolidation avec les équipes, les partenaires fondateurs, l'équipe des référents FIRST et l'équipe Fondation

Phase VI : Voyage d'études

- **1ere quinzaine de juillet (date à finaliser) :** voyage d'études

Phase VII : Séminaire de débriefing

- **Rentrée 2010:** Séminaire de synthèse et restitution des travaux

Article 3 : Les candidats

Ce programme est ouvert exclusivement aux étudiants de **2^{ème} année** de Télécom ParisTech , Télécom Bretagne , Télécom SudParis, Télécom Ecole de Management.

Il ouvre droit à validation de crédits dans le cursus selon les modalités décrites à l'article 7.

Article 4 : Les équipes

Les étudiants se regroupent par équipes de 4 à 5 selon les exigences pédagogiques des écoles. Les équipes doivent appartenir à la même Ecole ou au même campus.

Pour Télécom ParisTech : équipes de 4 à 5 membres

Pour Télécom Bretagne : équipes de 5 membres avec impérativement au moins deux étudiants internationaux.

Pour le site d'Evry : équipes de 4 à 5 membres mixant de préférence des élèves de Télécom Sud Paris et Télécom Ecole de Management

Chaque équipe désigne un interlocuteur unique, correspondant pour l'équipe auprès des interlocuteurs du Programme FIRST.

Une fois déterminées, les équipes sont fixes et définitives sauf accord spécifique de l'équipe d'organisation du programme.

Article 5 : Référents FIRST

Un enseignant-chercheur est nommé référent FIRST dans chaque école.

Le référent FIRST renseigne les équipes souhaitant se porter candidates sur les objectifs et finalités du programme et assurera la coordination/tutorat des travaux de(s) équipe(s) de son école sélectionnées pour le programme.

Les référents FIRST sont :

Pour Télécom ParisTech : Valérie Beaudouin (valerie.beaudouin@telecom-paristech.fr)

Pour Télécom Bretagne : Gwendal Simon (gwendal.simon@telecom-bretagne.eu) et Bernard Gourvenec (bernard.gourvenec@telecom-bretagne.eu)

Pour Télécom Sud Paris : Sébastien Leriche (Sebastien.Leriche@it-sudparis.eu)

Pour Télécom Ecole de Management : Nabyla Daidj (Nabyla.Daidj@it-sudparis.eu)

Article 6 : Engagement des candidats

A partir du moment où ils sont sélectionnés, les candidats s'engagent à participer au programme dans son intégralité.

Article 7 : Validation du programme dans le cursus

La participation au programme FIRST permet la validation de 6 crédits ECTS dans le cursus de 2^{ème} année selon les règles pédagogiques en vigueur dans chaque école.

Article 8 : Jury de sélection

Le jury de sélection procédera à une évaluation des dossiers le 5 janvier 2010.

Le jury est composé des partenaires fondateurs de la Fondation Télécom et de l'Institut TELECOM.

Il sélectionne les équipes qui participent au programme FIRST sur la période du 28 janvier au 30 septembre 2010.

Article 10 : Voyage d'étude

Tous les membres des équipes sélectionnées peuvent participer au voyage d'études qui fait partie intégrante du programme FIRST.

Les frais liés à la participation au programme (déplacements pour séminaires résidentiels et voyage d'étude) sont pris en charge par la Fondation Télécom.

Article 11 : Consentement à la prise de vue

Les participants au programme First, en acceptant le règlement du programme, autorisent l'Institut Télécom, la Fondation Télécom et les écoles à utiliser leur image sur leurs supports de communication (supports écrits – plaquettes, panneaux, affiche, articles de presse – supports audiovisuels et électroniques – sites Internet) Ces utilisations seront exclusivement faites dans un but non lucratif et à vocation de formation et/ou d'information. Il est également interdit expressément de procéder à une exploitation de ces images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des participants.

Article 11 : Responsabilité des organisateurs

La Fondation Télécom se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent programme et son règlement si les circonstances l'exigent.